

**ARRETE N° 2020-108**

Portant représentation du Maire au sein  
du Centre Régional d'Innovation  
et de Transfert de Technologie (CRITT)

**Le Maire de la commune de Châtellerault,**

**VU** le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

**CONSIDERANT** la nécessité, pour le bon fonctionnement du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT), de désigner un représentant de la commune de Châtellerault en son sein,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : **M. Hubert PREHER** est désigné pour représenter le maire de la commune de Châtellerault au sein du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT).

A ce titre, il est habilité à siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtellerault, le 25 JUIN 2020

Le Maire

  
Jean-Pierre ABELIN

